

Le 29 mars 2017

[Traduction]

Droit à l'information

M. Higgs : Hier, le ministre du Tourisme s'est contredit à deux ou trois reprises sur le parquet de l'Assemblée législative. Le premier exemple est le fait que le ministre a informé la Chambre qu'il avait écrit à la commissaire à la protection de la vie privée non pas pour lancer une enquête, mais pour lui demander si, à son avis, il s'agissait ou non d'un risque réel. Dans sa lettre, le ministre demandait explicitement la permission de bloquer la demande et citait l'article 15 de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, qui autorise un ministère à ne pas tenir compte d'une demande que celui-ci considère comme frivole ou vexatoire. Le ministre aimerait-il prendre la parole aujourd'hui pour clarifier ses propos? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Vous savez, la source de préoccupation dans ce cas-ci n'a jamais été de rendre publics les courriels relatifs à la qualité de l'eau à la plage Parlee. Ceux-ci avaient déjà été rendus publics en réponse à une demande précédente. Donc, cela avait déjà été fait.

La source de préoccupation était une demande visant à obtenir tous les courriels sans précision d'un sujet précis. Donc, nous avons besoin d'une précision, question de connaître l'étendue de la demande. Évidemment, vous comprendrez que la précision quant aux détails spécifiques permet de mieux répondre aux questions, comme celles des médias, entre autres. Cela permet aussi au ministère d'économiser du temps et de l'argent et de pouvoir faire le plus de travail possible pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Encore une fois, le chef de l'opposition semble vouloir s'attarder sur des détails plutôt que de s'intéresser au bien-être de l'ensemble de la population.

[Traduction]

M. Higgs : Dans sa lettre, le ministre du Tourisme indiquait que, selon le gouvernement, creuser pour obtenir des renseignements ne constituait effectivement pas un exercice légitime du droit



d'accès à l'information. Comme nous le savons, le ministre du Tourisme n'a pas répondu à une demande de mêlée de presse et a envoyé à sa place le ministre de l'Environnement, qui a dit qu'il n'y avait rien de mal, selon lui, au fait que des journalistes creusent pour obtenir des renseignements.

Il y a une différence d'opinions. Cela dit, nous voyons maintenant que le ministre du Tourisme n'est pas autorisé à parler, et il semble que ce soit le ministre de l'Environnement qui prenne la parole à l'égard de tous les dossiers. Le ministre du Tourisme — s'il est autorisé à parler — a-t-il été avisé de changer d'idée à l'égard des journalistes qui creusent afin d'obtenir des renseignements? Serait-il autorisé à prendre la parole et à fournir des éclaircissements à la Chambre aujourd'hui?

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai dit, la source de notre préoccupation n'a jamais été de rendre publics les courriels, car les courriels relatifs à la qualité de l'eau à la plage Parlee avaient déjà été rendus publics.

[Original]

Il me semble que je m'exprime clairement. Nous avons senti le besoin de demander des précisions, et ce, tout simplement pour nous assurer de pouvoir répondre pleinement aux demandes qui sont faites en termes de droit à l'information.

Je l'ai dit et je l'ai répété, depuis la semaine dernière et même la semaine d'avant — je dirais même depuis que la session a commencé —, énormément de questions nous sont posées. La force de notre gouvernement, c'est la transparence. Effectivement, aujourd'hui, les gens savent que, à la plage Parlee, il y a eu des problèmes en matière d'affichage. Effectivement, les gens savent que, dans cette province, nous sommes transparents et que nous donnons l'information. J'aurais aimé que l'ancien gouvernement, dans lequel le chef de l'opposition était ministre, en ait fait autant.

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : C'est toujours la même histoire. À moins d'un changement, vendredi sera la dernière journée où les gens du Nouveau-Brunswick pourront interjeter appel de leur évaluation foncière. Jusqu'à maintenant, le premier ministre a refusé de prolonger le délai d'appel. Il a refusé, en dépit d'une vive réaction du public contre les énormes augmentations imposées cette année. Hier, nous avons appris que, même si les gens interjettent appel et qu'un évaluateur provincial réduit leur évaluation, un fonctionnaire peut décider que les gens doivent avoir une évaluation plus élevée et payer davantage d'impôt foncier, simplement parce qu'il le dit. Le ministre de Services Nouveau-Brunswick dirait-il à la Chambre s'il a examiné la situation que j'ai portée hier à l'attention du gouvernement? Lui serait-il permis de s'exprimer à ce sujet? Merci beaucoup.



[Original]

L'hon. M. Rousselle : J'aimerais beaucoup que le chef de l'opposition s'informe sur le sujet dont il parle. D'abord, il n'y a aucune possibilité d'en appeler maintenant, car nous sommes dans le processus de révision. Ce que raconte le chef de l'opposition, quand il dit qu'il y a eu un appel d'une décision, est impossible, parce que le tribunal d'appel que nous avons dans ce cas-ci intervient seulement après le 1^{er} avril.

J'aimerais beaucoup que quelqu'un explique au chef de l'opposition ou lui fasse comprendre que, actuellement, une demande de révision peut être faite. Par la suite, si la personne n'est pas satisfaite de la révision, elle peut aller devant le tribunal d'appel en la matière. Encore une fois, je suis très surpris des propos du chef de l'opposition.

D'ailleurs, je serais très intéressé à en savoir plus à un certain sujet. Depuis deux semaines, de façon irresponsable, le chef de l'opposition demande à tout le monde de faire appel. Ce qu'il veut probablement dire, c'est de faire une demande de révision. J'aimerais donc savoir si, pour ses différentes propriétés, il a planifié de faire appel ou s'il l'a déjà fait.

[Traduction]

M. Higgs : Il n'est quand même pas irresponsable de représenter les gens de la province. C'est la chose à faire et la raison pour laquelle nous avons été élus. L'équité fiscale fait partie de notre institution. Nous sommes tenus d'assurer la distribution équitable des impôts afin de recevoir de meilleurs services dans la province. Il y a un gros chaînon manquant chez le gouvernement actuel.

Je pense qu'une véritable occasion se présente de prendre acte des nombreux courriels que nous recevons et d'admettre la situation grave dans laquelle se trouve la province. Je sais que ce n'est pas tout le monde qui a reçu une augmentation fiscale. Nous en sommes bien conscients. Combien de recettes additionnelles le gouvernement prévoyait-il percevoir cette année au titre de l'impôt foncier, selon les évaluations initiales envoyées aux gens du Nouveau-Brunswick? Était-ce des millions de dollars, des dizaines de millions de dollars ou des centaines de millions de dollars? Combien de recettes avons-nous prévues? Je suis certain que tout appel interjeté ou traité légitimement a une incidence sur les recettes fiscales, mais c'est la chose à faire. J'aimerais connaître les chiffres à cet égard. Merci beaucoup.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Encore une fois, le député a de la difficulté à comprendre que c'est irresponsable pour un chef de l'opposition et ancien ministre des Finances de dire à l'ensemble de la population de faire appel. Ce qui est responsable, c'est que, lorsqu'une personne croit que sa propriété n'a pas été bien évaluée et qu'il y a eu une erreur, effectivement, là, elle peut demander une révision. C'est irresponsable de dire à toute la population de faire appel.



Donc, je vais répéter ma question encore une fois : Puisqu'il a lancé son message au reste de la population, le chef de l'opposition a-t-il lui-même fait appel? Je serais très intéressé à le savoir.

Également, je constate que l'une des propriétés du chef de l'opposition, comme on peut les voir sur les sites publics de Service Nouveau-Brunswick, a été achetée, en 2011, au prix de 141 000 \$; elle est évaluée à 51 500 \$. Donc, au bénéfice de la province, a-t-il fait appel pour s'assurer que son évaluation soit augmentée?

[Traduction]

M. Higgs : J'ai peut-être manqué la note de service, mais il y a dû y avoir un remaniement ministériel ou une réduction de la taille du Cabinet. Il semble n'y avoir qu'un ou deux députés qui parlent au nom du groupe.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Le site Web du gouvernement fait connaître de nombreuses dates limites. Pourquoi le premier ministre s'entête-t-il à refuser de faire connaître la date limite pour interjeter appel des évaluations, soit une date limite qui est si essentielle pour les propriétaires? Tient-il tant à lutter contre les gens du Nouveau-Brunswick qui estiment que le gouvernement les a traités injustement?

Je remarque que, chaque fois que le premier ministre se fait poser des questions à n'importe quel sujet, il réagit automatiquement en passant à l'attaque, en lançant des insultes puis en détournant le sujet. Les ministres semblent avoir appris à se comporter de la même façon. Tandis que le premier ministre se comporte de façon immature et que les ministres essaient de cerner les vrais problèmes, ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui continuent de souffrir.

Le premier ministre acceptera-t-il de publier un avis indiquant qu'il refuse de repousser la date limite, fixée à vendredi, pour interjeter appel des évaluations foncières? Il ne reconnaît pas les vrais problèmes qui touchent les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick et il ne souhaite certainement pas réduire son flux de rentrées en raison de la réduction de l'impôt foncier.

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Ce que nous observons aujourd'hui chez l'opposition est extrêmement décevant. Le chef de l'opposition a déclaré pendant des années, même quand il était ministre des Finances, qu'il fallait faire les choses différemment. Il emploie des mots qui sont tout à fait insultants. Le chef de l'opposition et son caucus parlent de ma famille. Ils parlent du chien de ma famille. Ils essaient de donner l'impression que je ne comprends pas ce que c'est d'affronter des difficultés en tant que famille parce que je n'ai pas moi-même d'enfants en ce moment. Est-ce cela qu'ils laissent entendre de l'autre côté?



Je peux vous dire que, quand mes parents ont connu des difficultés et que mon père a perdu son emploi dans une épicerie...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Pendant que ma mère travaillait dans un Burger King à Moncton, il nous a fallu déménager chez mes grands-parents parce que nous vivions des difficultés financières. Je m'en souviens très bien et je sais que les gens du Nouveau-Brunswick vivent des difficultés semblables. Nous devons travailler ensemble pour créer des emplois et aider les familles de la province, et non pas lancer des insultes comme le fait l'opposition.

M. Higgs : Encore une fois, le sujet est détourné. Je dois dire que je constate des améliorations dans le ton, qui est calme et mesuré. J'imagine que le premier ministre a dû suivre le cours cette semaine. Il faut rester calme. Il faut garder son sang-froid. Qu'on laisse le ministre de l'Environnement et les autres ministres se lever d'un bond, s'énerver, puis partir.

Le problème est bien réel. Les gens qui sont touchés par les évaluations foncières en question se préoccupent vraiment de savoir s'ils seront en mesure ou non de rester dans leur maison ou de connaître les changements déjà apportés. Ces gens ont un vrai problème.

Je connais une personne au Nouveau-Brunswick qui appuie le premier ministre au sujet des évaluations foncières. Évidemment, il est question du ministre de la Santé. Le ministre de la Santé doit au moins cela au premier ministre après tout ce que celui-ci a fait pour lui. Bien entendu, le ministre de la Santé ne peut pas parler de l'importante réduction de l'impôt sur son projet de terrain de camping et il ne peut pas parler de la plage Parlee non plus. Le ministre de la Santé s'est récusé à un moment très opportun — avec l'appui du premier ministre, devrais-je ajouter.

Parc provincial de la plage Parlee

J'ai une question au sujet de la plage Parlee que je vais poser au premier ministre, étant donné que je n'ai pas réussi jusqu'ici à obtenir de réponse d'autres ministres. Le contrat relatif au travail accompli par Jacques Paynter à la plage Parlee était-il un contrat à fournisseur unique?

L'hon. M. Gallant : J'ai deux choses à dire. Je demanderais au chef de l'opposition de s'excuser d'avoir soulevé le sujet de ma famille et du chien de ma famille à l'Assemblée législative.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition a alors eu l'audace de lancer de telles accusations et insultes, immédiatement après avoir fait quelque chose qui, selon moi, montre malheureusement un grand manque de maturité.

Ensuite, j'ai demandé au chef de l'opposition de répondre à la question du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Le chef a pris la parole et a affirmé que tous les gens du Nouveau-Brunswick devraient interjeter appel de leur évaluation foncière. A-t-il lui-même interjeté appel? L'a-t-il fait après avoir constaté que l'évaluation d'un de ses biens avait baissé assez considérablement? Il a dit que des milliers de propriétaires fonciers, ou des centaines de milliers de personnes — je pense qu'il a parlé de 170 000 biens —, devraient tous interjeter appel de leur évaluation foncière. Le chef l'a-t-il fait ou a-t-il trouvé acceptable la baisse de l'évaluation de son bien? N'a-t-il pas interjeté appel, même s'il avait demandé à tous les gens du Nouveau-Brunswick de le faire pour qu'ils puissent créer de l'encombrement dans l'appareil gouvernemental?

M. B. Macdonald : Ma question s'adresse au premier ministre. En 2010, quand le ministre de la Santé a dit qu'il se récuserait des dossiers concernant son terrain de camping, pourquoi a-t-il continué d'être responsable de la santé publique à la plage Parlee? Pourquoi le ministre de la Santé était-il responsable de la santé publique à la plage Parlee pendant les 29 mois qui viennent de s'écouler, jusqu'à ce que le premier ministre décide d'exclure le ministre de tout rôle dans le dossier?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises, ici, à la Chambre, en tant que parlementaires et bien sûr en tant que membres du Cabinet, nous travaillons étroitement avec le commissaire aux conflits d'intérêts. En tant que personnes élues, c'est notre responsabilité de dévoiler tout ce qui pourrait causer une situation de conflit d'intérêts pour nous. Justement, c'est ce qu'a fait le ministre de la Santé dans le dossier de la qualité de l'eau à la plage Parlee.

À plusieurs reprises, le ministre a reçu des conseils des commissaires aux conflits d'intérêts — j'utilise le pluriel car trois différentes personnes ont pourvu ce poste au cours des dernières années — selon lesquels il n'était pas en situation de conflit d'intérêts. Cependant, dernièrement, puisqu'il y a eu un changement et puisqu'un comité mis en place pour étudier la question pourrait potentiellement faire la recommandation d'arrêter le développement dans la région de la plage Parlee, le ministre est retourné voir le commissaire. Ce dernier lui a conseillé de se retirer du dossier. En tant que gouvernement, c'est ce que nous avons fait.

[Traduction]

M. B. Macdonald : La différence, ici, c'est que ce n'est pas le commissaire aux conflits d'intérêts qui nomme les parlementaires au Cabinet. C'est le premier ministre. Il y a peu de choses que le premier ministre peut contrôler personnellement, mais les nominations au Cabinet en sont une



sur laquelle il a la haute main. Le premier ministre savait qu'il y avait évidence et apparence de conflit d'intérêts relativement au député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé ; le premier ministre a pourtant décidé de nommer le député au Cabinet. Si le premier ministre savait qu'il y avait un conflit d'intérêts — ou, tout au moins, qu'il y avait certainement apparence d'un conflit d'intérêts — pourquoi a-t-il décidé de nommer le député en question ministre responsable de la santé à la plage Parlee?

L'hon. M. Gallant : J'aimerais rectifier les propos du député d'en face. Il n'y a pas de conflit d'intérêts. Il peut continuer de répéter que, à son avis, il y a un conflit d'intérêts, mais il n'y en a pas. Selon l'avis que le commissaire a donné au ministre de la Santé tout au long du processus, y compris il y a quelques semaines à peine, ce dernier n'est pas en situation de conflit. Toutefois, par la voie de ses plus récentes recommandations et suggestions, le commissaire est d'avis qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts et que, par conséquent, le ministre de la Santé devrait, en fait, se récuser du dossier. En tant que gouvernement, en nous fondant sur cet avis, nous avons procédé exactement de cette façon.

Je veux répéter que, tout au long du processus, les commissaires aux conflits d'intérêts ont dit au ministre de la Santé que, à leur avis, il n'était pas en situation de conflit d'intérêts. Je dis « les commissaires », au pluriel, parce que trois commissaires ont occupé le poste, soit l'ancien commissaire, la commissaire par intérim et le commissaire actuel. Chacun d'entre eux a tout de même dit au ministre de la Santé que, à son avis, celui-ci n'était pas en situation de conflit d'intérêts, mais devrait se récuser en raison de la possibilité d'un conflit d'intérêts. Merci.

M. B. Macdonald : De toute évidence, il y a une différence entre l'apparence d'un conflit d'intérêts et un réel conflit d'intérêts. Toutefois, il est clairement indiqué, dans la lettre de mandat qu'a reçue le ministre et qui est signée par le premier ministre lui-même, que l'apparence de conflits d'intérêts doit être évitée. En réalité, la distinction entre les deux s'estompe en quelque sorte. Le gouvernement actuel a dit avoir placé la barre haute et il veut éviter l'apparence de conflits d'intérêts. En ce moment, il y a certainement apparence d'un conflit d'intérêts.

Le premier ministre a dit à maintes reprises que le commissaire aux conflits d'intérêts avait dit au député qu'il n'y avait aucun conflit d'intérêts. Le premier ministre nous fournira-t-il des preuves provenant du commissaire aux conflits d'intérêts et démontrant clairement qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts et qu'il n'y en a pas eu? La correspondance que j'ai vue n'indique rien de tel.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je veux dire que, en tant que gouvernement, nous avons bien sûr mis la transparence et la reddition de comptes à l'avant-plan. En tant que gouvernement, c'est important de s'assurer que ces valeurs font toujours partie de nos actions.



Pour cette raison, le ministre de la Santé a, en effet, parlé aux commissaires aux conflits d'intérêts à plusieurs reprises, et ce, dans le but de dévoiler tout ce qui se passe concernant ses dossiers personnels. Tout au long du processus, les commissaires ont dit au ministre de la Santé qu'il n'était pas en situation de conflit d'intérêts.

Dernièrement, il y a eu des développements, et le comité mis en place pour étudier le dossier pourrait potentiellement recommander d'arrêter le développement dans la région de la plage Parlee pour une certaine période. Donc, le ministre de la Santé est retourné chercher les conseils du commissaire, qui lui a dit qu'il pourrait effectivement y avoir une perception de conflit. Alors, le commissaire lui a recommandé de se retirer du dossier. C'est ce qu'a fait le ministre de la Santé.

[Traduction]

Protection des renseignements personnels

M^{me} Shephard : Le 9 juillet 2016, seulement quelques minutes après l'ajournement de l'Assemblée législative pour l'été, est paru, sur le site Web du *Telegraph-Journal*, un article selon lequel une vaste atteinte à la vie privée touchait près de 600 personnes. Une mallette contenant des clés, des noms et des numéros de téléphone avait été volée. Le vol touchait des personnes vivant dans des logements à Fredericton et dans le haut de la vallée, dans un secteur allant jusqu'à Woodstock. À l'époque, l'actuel ministre des Familles et des Enfants a dit aux médias que son gouvernement s'efforceraient d'empêcher que de telles situations se reproduisent. Malheureusement, neuf mois plus tard, nous sommes aux prises avec une situation semblable à Saint John.

Le ministre des Familles et des Enfants expliquerait-il ce qui s'est passé cette fois-ci et indiquerait-il à quel moment il a été mis au courant du dossier?

L'hon. M. Horsman : Je suis reconnaissant de la question de la députée d'en face. D'abord, je veux vous dire que le ministère du Développement social et Habitation NB prennent extrêmement au sérieux la sécurité et la sûreté des locataires de logements publics. Lorsque j'ai pris connaissance de la situation pas plus tard que la semaine dernière, j'ai chargé le sous-ministre du Développement social de veiller à ce qu'une enquête soit menée pour savoir pourquoi et comment cela avait pu se produire. Nous voulons nous assurer que les gens qui vivent dans les logements d'Habitation NB sont en sécurité. Nous avons communiqué avec la police afin d'assurer une sécurité renforcée aux endroits en question. Nous nous sommes aussi rendus auprès des personnes qui vivaient dans les logements en question pour faire en sorte qu'elles soient en sécurité, et, à leur avis, elles l'étaient.

Nous avons continué de changer les serrures immédiatement — le lendemain. Nous n'avons été informés de la situation que le 22 mars — la semaine dernière seulement. Nous avons immédiatement communiqué avec la police. Nous avons communiqué avec les personnes qui vivaient dans les logements en question et nous avons immédiatement commencé à changer



les serrures. Nous continuerons de le faire. La sécurité des gens du Nouveau-Brunswick est notre priorité.

M^{me} Shephard : Selon les médias, les clés ont disparu le 13 février, et la disparition a été signalée à la police le 22 mars. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il a fallu plus d'un mois pour que l'incident soit signalé au service de police?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, comme je l'ai dit, ce n'est que le 22 mars que nous — moi-même — avons été mis au fait de la situation. Nous menons une enquête. J'ai chargé mon sous-ministre de mener une enquête pour savoir pourquoi il avait fallu autant de temps pour que la situation soit portée à notre attention.

Encore une fois, nous avons agi immédiatement. Nous avons communiqué avec la police et nous avons recruté des agents de sécurité pour assurer la sécurité des personnes. Nous nous sommes aussi rendus auprès des personnes qui vivaient dans les logements en question et nous avons expliqué la situation. D'après ce que j'ai lu dans les médias, si on croit ce que disent les médias, les mesures prises conviennent aux personnes concernées. Toutefois, elles se demandent pourquoi il a fallu autant de temps. Voilà pourquoi j'ai chargé mon sous-ministre de mener une enquête pour savoir pourquoi la situation s'était produite. Nous continuerons à faire de la sécurité des locataires d'Habitation NB une priorité, et c'est pourquoi nous continuons de changer les serrures. Il y aura un coût à payer à un moment donné, mais la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick est notre priorité.

M^{me} Shephard : Le ministre dirait-il à la Chambre si, depuis ce qui s'est produit en juillet 2016, des changements ont été apportés au processus en conséquence de la première atteinte à la vie privée? Quels étaient ces changements?

L'hon. M. Horsman : À l'heure actuelle, je ne peux pas donner à la députée d'en face la réponse qu'elle cherche, mais je lui répondrai certainement plus tard en ce qui concerne les changements.

Nous voulons nous assurer que les gens qui vivent dans les logements d'Habitation NB sont en sécurité. Voilà notre première priorité. En ce qui a trait aux clés qui ont été perdues cette fois-ci, elles n'étaient accompagnées d'aucun renseignement personnel. Les clés étaient non identifiables. Il est impossible de savoir à quoi servent les clés en les regardant. Nous voulons nous assurer que les gens du Nouveau-Brunswick sont en sécurité. Voilà pourquoi nous avons communiqué avec la police. Nous avons recruté des agents de sécurité pour qu'ils fassent des rondes dans les secteurs concernés. Nous continuerons de travailler fort pour les gens du Nouveau-Brunswick. Encore une fois, dès que j'ai été mis au fait, nous avons communiqué avec les personnes avec qui il fallait communiquer. Nous veillerons à ce qu'une enquête soit faite pour savoir pourquoi la situation s'est produite afin qu'elle ne se reproduise plus.



Recyclage

M. Oliver : Demain débute le programme de recyclage des produits électroniques. Beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick ont reçu, avec leurs prospectus publicitaires, un avis concernant la date de lancement du programme et les produits visés par celui-ci. Sur le site de Recycle NB, sous l'onglet « Où recycler », à la section « Produits électroniques », nous voyons toutefois une mention indiquant que le contenu est à venir. Eh bien, espérons que ce sera très bientôt.

Ma question est la suivante : Le ministre dira-t-il à la Chambre combien de détaillants du Nouveau-Brunswick seront touchés par le programme, puisque ce sont eux qui ont été chargés de percevoir les frais cachés? Combien y a-t-il de détaillants, et ont-ils été informés de ce qu'ils devaient faire relativement au suivi de ces frais?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : J'aimerais remercier le député d'en face pour sa question. En effet, celle-ci nous permet de rappeler aux gens que nous avons mis sur pied un programme pour les déchets électroniques.

Comme vous le savez, c'est un programme qui va aider à protéger l'environnement ; c'est une de nos initiatives dont nous sommes très fiers. Si le député veut connaître les chiffres exacts et tout ce qui a été fait, cela me fera plaisir de lui fournir l'ensemble de l'information. Vous pouvez imaginer tout le travail que représente ce programme, mais nous sommes fiers de pouvoir dire qu'il a enfin été mis sur pied. Oui, nous prenons les choses en main, et c'est ce que fait notre gouvernement dans tous les dossiers.

[Traduction]

M. Oliver : Le ministre sait-il quels seront les frais pour chaque produit électronique? Je crois comprendre que les frais seront répartis selon le produit. Étant donné que le programme débute demain, il serait bien d'avoir la répartition des frais aussitôt que possible. Par exemple, je crois comprendre que les frais pour un téléphone cellulaire seront différents des frais pour un système de cinéma maison. Le ministre nous donnerait-il une répartition ou un tableau des différents frais, simplement pour en faire la comparaison?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Il va sans dire que cela me fera plus que plaisir de donner cette charte au député d'en face ; donc, nous lui ferons parvenir avec plaisir toute l'information qu'il demande. Cela dit, je tiens à répéter que mon ministère a travaillé très fort à mettre sur pied ce programme, qui permet d'ajouter à ce qui se fait déjà dans le domaine du recyclage. Vous savez, en décembre, notre gouvernement a présenté un programme d'action sur les



changements climatiques, et cela va faire en sorte que nous allons travailler pour l'avenir de cette province et du monde dans lequel nous vivons.

Donc, ce programme s'inscrit exactement dans cette logique, afin d'assurer qu'il existe un bon système de recyclage pour les produits électroniques. Je ne vais certainement pas commencer à parler des taux exacts pour chacun des produits, mais, comme je l'ai dit, je me ferai un plaisir de remettre la charte au député d'en face ainsi qu'aux autres parlementaires du côté de l'opposition.

[Traduction]

M. Oliver : Je remercie le ministre de ses observations. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement prévoit percevoir la TVH sur les frais cachés en question? Le programme de recyclage ne sera-t-il qu'une autre façon pour le gouvernement de puiser de plus en plus profondément dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick? J'attends la réponse avec impatience.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je suis estomaqué par les insinuations du député d'en face. J'étais tellement heureux de voir qu'il s'intéressait à un bon programme mis sur pied pour protéger l'environnement. Toutefois, il le met en doute pour toute sorte de motifs. Notre gouvernement prend des actions pour protéger l'environnement. Nous sommes les personnes qui prennent des actions pour réduire le déficit, afin de léguer à nos enfants et aux générations futures un endroit où il fait bon vivre.

C'est le gouvernement actuel qui a connu une croissance économique durant trois années consécutives, contrairement au gouvernement précédent, qui a vu une décroissance économique et qui a accusé des déficits de quelque 600 millions.

Donc, je le répète : Ce programme a pour but d'aider l'environnement, et nous allons continuer à y travailler fort.

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : À propos de vraies questions qui nous sont posées par de vrais électeurs, j'ai soulevé la question suivante hier. Voici les renseignements qu'un membre d'une famille de Gagetown nous a envoyés ; il nous a fait part de la décision du directeur exécutif de ne pas tenir compte de l'évaluation foncière qui avait fait l'objet d'un appel. Il s'agit de vrais renseignements qui proviennent de vraies personnes qui sont vraiment très préoccupées.



Toutefois, en ce qui concerne les évaluations, est-ce là le genre de traitement auquel les gens qui interjettent appel de leur évaluation peuvent s'attendre de recevoir — c'est-à-dire que le directeur exécutif change la décision, une fois que l'évaluation est réalisée par des gens sur le terrain et que ceux-ci ont pris la décision? Les propriétaires touchés par les 2 400 évaluations que le gouvernement a admis avoir mal calculées peuvent-ils s'attendre au même traitement? De plus, les autres milliers de propriétaires dont la facture a augmenté de plus de 10 % recevront-ils la visite de l'équipe d'évaluateurs et verront-ils leurs évaluations diminuer, puis le directeur en question annulera leurs décisions et augmentera les évaluations malgré tout?

Pendant que nous attendons les résultats d'une demande de renseignements, le ministre de Services Nouveau-Brunswick aimerait-il informer la Chambre des directives que le pouvoir exécutif du gouvernement a données cette année au sujet d'une augmentation moyenne globale des évaluations? Merci.

L'hon. M. Rousselle : L'ancien ministre des Finances sait très bien que le travail d'évaluation est accompli de façon indépendante par le personnel. Il devrait le savoir. Cela dit, je tiens à le répéter. Oui, il y a eu des erreurs de calcul cette année, mais le nombre d'erreurs représente le tiers de ce qu'il était pendant le mandat du député d'en face.

Cela dit, comme je l'ai mentionné auparavant, j'attends toujours des réponses. Par exemple, en 2011, le député a acheté un bien au coût de 141 000 \$. Le bien est maintenant évalué aux fins d'imposition à 51 500 \$. Je me demandais et je me demande toujours si, dans l'intérêt supérieur de la province, le chef de l'opposition a l'intention d'interjeter appel de l'évaluation en question.

M. Higgs : Les renseignements dont je parle sont vrais. Les renseignements sont ici même, et j'ai la permission de les communiquer. Si le ministre, peu importe le ministre qui prend la parole cette fois-ci, souhaitait examiner les renseignements, j'aurais le plaisir de faire en sorte que cela se produise.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Il s'agit d'une situation réelle. Le ministre de l'Environnement affirme que tout le monde peut interjeter appel et que je connais le processus. Toutefois, je n'étais pas vraiment au courant du fait que, peu importe les résultats de l'inspection des lieux, le directeur exécutif pouvait déclarer que, non, selon lui, l'évaluation ne pouvait pas diminuer autant. Il ne peut rien faire au sujet de l'évaluation. Il prendra des mesures pour changer la situation.

Voilà la source de la préoccupation. Je pense que, à cet égard, nous demandons si un tel scénario est réellement possible. Le plan consiste-t-il d'augmenter les recettes fiscales foncières en moyenne de 5 %, 10 % ou encore plus? J'ai posé une question plus tôt au sujet des attentes du gouvernement en matière d'augmentation de recettes. Quand nous nous rendons compte



des augmentations touchant les évaluations des terrains de camping et des immeubles d'appartements, il n'est pas difficile de voir que le gouvernement récolte plus d'argent provenant de l'impôt foncier. Comme j'ai posé la question au ministre à plusieurs reprises, il devrait donc déjà avoir la réponse. D'après les évaluations initiales envoyées...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Rousselle : Je vais répéter mes propos. Comme je l'ai mentionné à maintes reprises, un processus de révision est en cours. Si les gens dont parle le chef de l'opposition veulent interjeter appel, ils devraient le faire. Ils en ont le droit.

Cela dit, je suis tellement surpris d'entendre le chef de l'opposition, l'ancien ministre des Finances, parler d'augmentations. Les pires augmentations touchant les évaluations foncières ont eu lieu sous sa gouverne. Nous parlons d'augmentations de plus de 10 % touchant 8 % des biens une année et 7 % des biens une autre année. Nous l'avons reconnu et nous l'avons dit très clairement. Nous sommes transparents. Dans notre cas, 5 % des biens ont connu une augmentation de 10 % ou plus. Nous avons reconnu un tel fait. Quand le député d'en face en fera-t-il autant?

M. Higgs : Voilà la routine habituelle : crier, détourner le sujet et ne pas répondre. J'estime que la réponse devrait être assez simple. Elle pourrait être que vous avez une telle somme d'argent prévue. En tant qu'ancien ministre des Finances, je peux comprendre que vous avez prévu un certain montant de recettes. Toutes les hausses d'impôt et les augmentations touchant les évaluations foncières faisaient partie de votre plan pour produire des recettes. De toute façon, vous ne feriez que dépenser la somme en question ; cela signifie donc qu'il y aura simplement moins d'argent à dépenser et à jeter par les fenêtres et qu'il faudra se croiser les doigts.

Je vais poser la question une autre fois. La question est simple. Combien de recettes fiscales foncières supplémentaires le gouvernement prévoit-il générer cette année au moyen du budget actuel? Je ne sais pas qui répondra à la question : le ministre de l'Environnement, la ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor ou le ministre de Services Nouveau-Brunswick. Je ne sais pas trop qui va répondre. Le premier ministre, lui-même, répondra peut-être à la question. Tout ce que je veux savoir c'est à combien s'élevaient les recettes prévues et quelles seront les conséquences si nous faisons ce qui s'impose et calculons les valeurs équitables pour les gens de la province. Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est évident que le chef de l'opposition a simplement demandé à tout le monde de faire appel dans le but d'essayer de prouver un argument. C'est irresponsable de sa part d'agir de la sorte pour marquer des points politiques.



[Traduction]

Le député ne joint même pas le geste à la parole en n'interjetant pas appel de sa propre évaluation foncière. Il a acheté un bien valant plus de 100 000 \$, et celui-ci est maintenant évalué à un prix beaucoup moins élevé. Il devrait interjeter appel et peut-être qu'il paiera plus d'impôt foncier, ce qui assurera l'équité du système.

Encore une fois, il me semble que, à cinq reprises, le chef de l'opposition, puis à cinq autres reprises, les gens de l'opposition ont mentionné qui prenait la parole pour répondre à telle ou telle question. Pourquoi les questions de l'opposition relatives à Environnement et Gouvernements locaux sont-elles posées par le député de Kings-Centre, qui est porte-parole en matière de Travail sécuritaire NB? Où est le député d'Albert? Pourquoi hier le député de Riverview posait-il les questions relatives au tourisme? Il est porte-parole en matière des Finances. Où est le député de Portland-Simonds? Encore une fois, les gens de l'opposition tiennent un double langage.

Le président : Le temps est écoulé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

